

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 – 20 H**

PRÉSENTS : Ghislaine DUPUY — Nicolas REY – Christophe VUILLEMIN - Véronique DEBERT - Stéphane BONIFACE - Sylvie GANGLOFF - Gérard DUTEL – Pierre-Jean LAFFAY
ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Jacques RAFFIN (pouvoir à Ghislaine DUPUY) - Guillaume GARIN
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas REY

Monsieur Nicolas REY, 1^{er} Adjoint, préside le début de la présente séance en l'absence de Madame Ghislaine DUPUY et Monsieur Gérard DUTEL, ne pouvant prendre part aux débats et aux décisions afférents au 1^{er} point de l'ordre du jour. Monsieur Jean-Jacques RAFFIN, concerné également, est par ailleurs en congé.

1/ ZONE ARTISANALE

Monsieur Nicolas REY, Premier Adjoint, rappelle les termes de la délibération n° 2023-33 du 21 juillet 2023, actant le prix et les conditions de vente du bâtiment communal de la zone artisanale, aux deux locataires comme suit :

EURL GARAGE FARJOT	LA RUMEUR LIBRE
55.000 € TTC	85.000 € TTC
Partie occupée actuellement + parking avec servitude de passage au bénéfice de La Rumeur Libre et obligation de laisser deux emplacements de stationnement devant la porte d'entrée de la salle d'exposition de La Rumeur Libre.	partie occupée actuellement + salle d'exposition et sous-sol + droit de passage via le parking + deux emplacements de stationnement devant la porte d'entrée de la salle d'exposition.
Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune	

Ces propositions et conditions ont fait l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception aux deux locataires concernés, leur demandant une réponse au plus tard le 07 août 2023. La Rumeur Libre a accepté ces conditions par mail le 07 août 2023 ; l'EURL GARAGE FARJOT a émis des observations par courrier, le 04 août 2023, notamment :

1. Rabais du prix à 40.000 € TTC, comprenant le parking complet, la servitude de passage au bénéfice de LA RUMEUR LIBRE, ainsi qu'un stationnement devant leur entrée. À charge pour l'EURL GARAGE FARJOT, de terminer le goudronnage du parking.

OU

2. Accepter le prix proposé (55.000 € TTC) aux conditions suivantes :
Partie actuellement occupée + salle d'exposition + sous-sol + parking complet.

Nicolas REY et Sylvie GANGLOFF ont rencontré chaque locataire le 11 septembre 2023 ; LA RUMEUR LIBRE a confirmé son accord du 07 août ; l'EURL FARJOT, comprenant qu'elle ne pouvait bénéficier de la salle d'exposition et du sous-sol occupées actuellement par LA RUMEUR LIBRE, et absolument nécessaires à leur activité d'édition et d'exposition, sollicite :

- La pose d'un compteur électrique qui soit dédié à son activité, l'EURL étant actuellement en sous-compteur de LA RUMEUR LIBRE ;
- L'enrobé d'une partie du parking communal, a priori promis depuis l'installation de l'EURL.

Monsieur Nicolas REY anime les débats et discussions des membres présents (Madame le Maire, Monsieur Jean-Jacques RAFFIN et Monsieur Gérard DUTEL sont absents, eu égard aux motifs explicités lors de la séance de conseil municipal du 21 juillet 2023). Il a appelé à voter sur les points suivants :

- Maintien des propositions faites en juillet ? OUI à l'unanimité des 6 membres présents, donc 55.000 € TTC à l'EURL GARAGE FARJOT – OUI –
et 85.000 € TTC à LA RUMEUR LIBRE – OUI –

- Demandes de l'EURL GARAGE FARJOT :
 - ❖ nouveau PDL ENEDIS :
5 voix POUR ; 1 voix CONTRE, en précisant que les travaux seront engagés si et seulement si l'EURL GARAGE FARJOT achète sa partie ; demander le versement d'un montant qui sera gardé par la commune en cas de désistement (égal au montant du devis ENEDIS à venir) ;

 - ❖ enrobé sur le parking communal devant l'EURL GARAGE FARJOT :
2 voix POUR ; 2 voix CONTRE ; 2 ABSTENTIONS

Une lettre recommandée avec accusé de réception sera adressée à LA RUMEUR LIBRE et à l'EURL GARAGE FARJOT.

Madame le Maire et Monsieur DUTEL entrent en salle du Conseil ; la séance est désormais présidée par Madame Ghislaine DUPUY.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu de la précédente séance du 21 juillet 2023.

2/ SALLE D'ANIMATION RURALE

Monsieur Nicolas REY informe de l'avancement des travaux, le bâtiment est aujourd'hui hors tension. Le brûleur de la chaudière, récent, a été récupéré. Il ne reste plus rien, hormis la cuve vidée et 2 bancs ainsi les coupes doivent être enlevées par le club de basket. Le fuel a été remis à la cantine.

À partir de la fin du mois de septembre ou début octobre, le toit sera enlevé progressivement. Nicolas REY invite les membres du Conseil Municipal à participer, s'ils le souhaitent, aux réunions de chantier qui ont lieu chaque jeudi à 15 H sur site. Y sont présents, le maître d'œuvre et les entreprises convoquées. Les comptes-rendus des réunions de chantier seront adressés à la commission communale des bâtiments.

Nicolas va réunir une commission pour étudier les propositions des fournisseurs de gaz. Une décision sera prise lors d'une prochaine séance. L'entreprise Desbenoit, titulaire du lot « plomberie », prendra ensuite contact avec le fournisseur choisi.

Madame le Maire rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et mise aux normes de la S.A.R. a été confiée à l'Agence AMPÈRE de Feurs pour un montant initial de 26.250 € HT (estimatif de travaux s'élevant à 250.000 € HT). L'avant-projet s'élevait à 390.000 € HT de travaux (mission de maîtrise d'œuvre : 39.975 € HT. Pour l'instant, et après ouverture des plis, les travaux s'élevant à 529.204,68 € HT, il convient aujourd'hui de valider l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 54.243,48 € HT.

Suite à l'intervention de Monsieur Christophe VUILLEMIN, 3^{ème} Adjoint, quant à la revalorisation des missions de maîtrise d'œuvre, il est décidé de questionner l'architecte avant une prise de décision lors du prochain Conseil Municipal.

3/ CURE

Travaux de réfection de la toiture :

Monsieur Christophe VUILLEMIN informe que les travaux de réfection de la toiture du bâtiment communal de la Cure débuteront lundi 18 septembre. L'arrêté d'autorisation de stationnement sera pris en collaboration avec l'Atelier de la Couverture, pour toute la durée des travaux. Il ne sera plus possible de stationner sur les six places à gauche de la place ni devant la partie gauche de l'Église (positionnement de la grue).

Christophe VUILLEMIN a, au préalable, vidé ce que contenait le grenier du bâtiment.

Projet d'aménagement intérieur :

Monsieur Nicolas REY précise qu'un deuxième architecte s'est rendu sur site le 5 septembre mais n'a pas encore transmis sa proposition. Il n'est donc pas possible de délibérer ce soir.

Sécurisation des bâtiments :

Madame le Maire fait part de la formation du 14 septembre, pour la programmation des badges nominatifs et des serrures configurant la sécurisation des bâtiments. Elle y participait avec la Secrétaire de mairie. Il reste à poursuivre cette opération et à poser les nouvelles serrures avant de donner les badges aux usagers des bâtiments.

Afin de responsabiliser les détenteurs de badges, il est décidé à l'unanimité que le montant de 20 € leur sera directement facturé en cas de perte du badge.

20 € : 5 voix ; 30 € : 1 voix ; 50 € : 3 voix

4/ AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE

Stéphane BONIFACE informe que les barrières et les arceaux ont été livrés aujourd'hui mais ne peuvent être posés en l'état car il a pu constater des parties saillantes et des défauts de peinture. Stéphane a effectué une réclamation auprès de SIGNATURE pour résoudre ce problème. L'abribus arrivera la semaine prochaine et sera monté la suivante.

Afin de régler la dernière situation d'EUROVIA qui, en cumulé, dépasse le devis accepté par délibération n° 2023/28 du 24 juin 2023, il y a lieu de délibérer à nouveau pour un dépassement de 7.807,10 € TTC eu égard audit devis. À l'appui de la nouvelle délibération, le SGC de Feurs pourra procéder au virement à l'entreprise.

5/ PONTS DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe que suite à l'orage du 7 juillet dernier, la décision de reconnaissance en catastrophe naturelle est toujours en cours dans les services de l'État. Le Sénateur est d'ailleurs intervenu auprès du Ministre de l'Intérieur à ce propos.

Concernant les dégâts causés au pont sur le Regnard, Monsieur Christophe VUILLEMIN explique qu'il faut, au préalable des études à venir, un relevé topographique de la zone du pont et une recherche d'amiante sur enrobé. Des missions géotechniques sont indispensables (investigations avec machine de forage, pressiomètre et pénétromètre). Suivront des études géotechniques permettant de définir les conditions de fondations du nouvel ouvrage. Puis une étude hydraulique suivra pour connaître la surface d'évacuation de l'eau au niveau du pont, la pluviométrie, la capacité d'infiltration du terrain, l'historique sur plusieurs années. Des études environnementales (D.L.E. : dossier Loi sur l'Eau) étayeront le dossier déclaratif à déposer à la Direction Départementale des Territoires (Police de l'Eau) quant à l'étiage, le pompage, la vérification de la température de l'eau... Et enfin, la mission structure qui permettra de déterminer quel type d'ouvrage réaliser.

Trois bureaux d'étude ont été contactés : GINGER, PCM et AGOAH pour une maîtrise d'œuvre préalable à la consultation des entreprises dans le cadre de la procédure des marchés publics.

- **Pont sur le Regnard :**

GINGER 55 rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST	PCM ACOGEC 9 avenue Foch 59000 LILLE	AGOAH
21.435 € HT (25.722 € TTC)	32.270 € HT (38.724 € TTC)	Le plan de charge de ce bureau d'étude ne lui permet pas de répondre à la consultation
Devis du relevé topographique par le cabinet de géomètres de FEURS : 2.937,60 € TTC Devis pour la recherche d'amiante sur enrobé (SIGMA à Saint Priest) : 654 € TTC		

- **Ponts Gonon, Pont du Moulin, Pont Comby et Pont de l'allée cavalière :**

Monsieur Christophe VUILLEMIN rappelle qu'un « état des lieux » avait été effectué en 2022, sous l'égide du CEREMA, dans le cadre d'un programme national. Depuis, l'orage du 7 juillet a eu des conséquences délépères sur les autres ponts, notamment celui de Gonon. En effet, l'eau vient affouiller sous les piles des ouvrages, vider les maçonneries structurales... il a été demandé aux mêmes bureaux d'études de chiffrer uniquement la maîtrise d'œuvre pour des travaux d'entretien spécialisés sur les quatre ouvrages d'arts précités.

GINGER 55 rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST	PCM ACOGEC 9 avenue Foch 59000 LILLE	AGOAH
40.330 € HT (48.396 € TTC)	44.460 € HT (53.352 € TTC)	Le plan de charge de ce bureau d'étude ne lui permet pas de répondre à la consultation

Afin de procéder à la désignation du bureau d'études, Monsieur Christophe VUILLEMIN est invité à quitter la salle, ne pouvant participer au vote.

Le bureau d'études GINGER est choisi à l'unanimité des membres présents.

6/ VOIRIE

Voirie 2023 :

Madame le Maire informe que suite aux échanges avec le Conseil Départemental, il serait possible de soustraire un projet de la dépense subventionnable inscrite à l'enveloppe Voirie 2023 et ajouter le chemin de Montmain qui permettrait aux habitants de Montcellier d'écourter le détour causé par l'effondrement du pont sur le Régnand. Il est demandé à la commission Voirie de bien vouloir solliciter les devis en ce sens.

Esquisses projet lotissement :

La commission Voirie se réunira le jeudi 28 septembre à 17 H (réunion ouverte aux autres membres du conseil municipal qui le souhaitent).

Zones d'accélération sur la production d'énergies renouvelables :

Madame le Maire rend compte de l'intervention de la Direction Départementale des Territoires de la Loire lors du Conseil communautaire Forez-Est le mercredi 13 septembre courant.

Il s'agit, pour chaque commune de France, de définir et fournir, avant la fin de l'année 2023, un zonage prévisionnel de sites de production d'énergies renouvelables (installations géothermiques, sites de méthanisation, photovoltaïque (toiture, ombrière, au sol), éolien, hydrogène, chaufferie bois...) sur leur territoire.

Cette obligation de l'État fait écho à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 visant à encourager le développement des énergies renouvelables en définissant des zones à privilégier pour leur implantation.

Un groupe de travail formé de Ghislaine, Nicolas, Jean-Jacques et Gérard se constitue pour réfléchir à ce zonage. Réunion le mardi 10 octobre à 17 H.

7/ BISTROT DES COLOMBES

Madame le Maire fait part au Conseil que l'étude d'huissier Salichon, Mathieu et Girondel nous a informés qu'une vente aux enchères des biens de la RLC Bistrot des Colombes allait avoir lieu le 20 septembre prochain, cette vente a été confiée à la SCP CARLIER-IMBERT-MOREL, commissaires-priseurs à Saint Etienne.

La commune a dû fournir toutes les factures prouvant qu'elle est propriétaire de nombreux biens, sous peine qu'ils ne soient vendus.

Le Trésor Public nous demande d'agir, car nous en sommes à ce jour à 10 mois de loyers impayés et un an d'assainissement soit 3 697,15 €.

Madame le Maire et Jean-Jacques RAFFIN, 2^{ème} Adjoint, recevront le Gérant dans le courant de la semaine prochaine.

8/ RÉUNION DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire informe qu'elle se déroulera le vendredi 29 septembre à 20 H à la Cure. Seront abordés des sujets tels que le calendrier des manifestations associatives, les articles destinés au bulletin municipal 2024, la sécurisation des bâtiments communaux, le projet d'une journée (ou demi-journée ou soirée) des associations en 2024.

9/ REPAS DES ANCIENS

Il aura lieu le samedi 04 novembre. Jean-Pierre BISSAY et Joseph FRÉNÉAT, membres du CCAS, organisent le repas (lieu, animation, menus). Cette année, c'est Nicolas et Pierre-Jean qui y participeront au nom de la Municipalité.

10/ QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal :

Madame le Maire insiste sur le fait de distribuer le bulletin municipal en même temps que les vœux. Réunion de la communication le vendredi 27 octobre à 18 H. Le retour des articles est attendu pour le 25 octobre.

Formation « cimetière » par l'AMF :

Christophe VUILLEMIN s'y est rendu le 14 septembre. Il en ressort qu'un Règlement du cimetière est à élaborer. Un projet sera prochainement présenté.

Repas du Conseil Municipal :

Madame le Maire rappelle qu'il est fixé au dimanche 15 octobre et rappelle que c'est le Maire et les Adjointes qui offrent ce repas aux membres du Conseil Municipal, à leurs conjoints et à leurs enfants ne pouvant être gardés.

RPI Saint Cyr de Valorges/Sainte Colombe-sur-Gand :

Stéphane BONIFACE pense que des actions de communication sont à mener afin d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire communal et constate de la scolarisation des enfants colombois dans d'autres communes. Une réflexion doit être envisagée sur les besoins des familles (garderie,...).

Prochaines réunions du Conseil Municipal
Vendredi 13 octobre 2023 – 20 H
Vendredi 27 octobre 2023 – 20 H 30
Séance terminée à 0 H 45